

Dans l'œil du DIOIS

Un métier : Assistante maternelle*

* Le métier peut aussi bien être exercé par des femmes que par des hommes, mais dans la réalité on ne compte que 0,5% d'hommes assistants maternels. Dans ce dossier, nous avons donc choisi d'écrire assistantes maternelles.

Et si le métier d'assistante maternelle était une voie à explorer pour une reconversion professionnelle ? La mission est exigeante, mais procure aussi de grandes satisfactions. Dans ce dossier, retrouvez toutes les informations concernant les opportunités dans le Diois.



“ REMPLAÇONS LES DÉPARTS EN RETRAITE ! ”

En fin d'année 2020, on compte sur le territoire Diois 31 assistantes maternelles agréées en activité. Elles représentent 105 places d'accueil. Mais dans les faits, ce sont près de 130 enfants qui sont accueillis par une assistante maternelle, dont 98 ont moins de trois ans. Une place chez une assistante maternelle peut en effet être destinée à plusieurs enfants sur la semaine, par exemple un enfant le lundi, mardi, jeudi et vendredi et un autre le mercredi en périscolaire.

Parmi ces assistantes maternelles, une quinzaine exerce sur la commune de Die. Onze d'entre elles ont plus de 53 ans, ce qui signifie que dans les années à venir les départs à la retraite vont se succéder. D'où la nécessité de réfléchir dès à présent à l'entrée dans le métier de nouvelles assistantes maternelles et de les accompagner. C'est une des missions du relais d'assistantes maternelles (RAM), géré en direct par la Communauté des Communes du Diois (CCD).

Garantir une offre diversifiée

“En matière de petite enfance, l'orientation soutenue par la Communauté des Communes du Diois est de disposer d'une offre de garde maillée sur le territoire en fonction des besoins. Cette offre doit répondre aux enjeux en termes de quantité et de qualité, c'est-à-dire que les familles puissent avoir le choix. Certaines préféreront faire garder leurs enfants dans un cadre familial, chez une assistante maternelle. D'autres s'orienteront vers les structures collectives.

D'autres encore auront besoin d'une garde à domicile parce qu'elles ont des horaires de travail atypiques, la nuit par exemple” explique Valérie Joubert, vice-présidente de la CCD en charge de la petite enfance. Valoriser le métier d'assistante maternelle est donc l'un des objectifs que s'est fixé la CCD car cela contribue à garantir une offre diversifiée pour répondre aux besoins des familles sur le territoire.

La tâche est grande pour couvrir ces besoins. À Die par exemple, chaque année avant l'été, une quinzaine de familles restent en recherche de solution pour faire garder leur(s) enfant(s) de 0 à 3 ans. Certaines recherchent également des places en périscolaire (mercredi et vacances scolaires) pour les 3-6 ans.

Dès 2022, une partie de cette demande pourrait être satisfaite par l'installation de la structure multi-accueil “Les 4 jeux - Dye” dans ses nouveaux locaux, qui permettra d'ouvrir 13 places supplémentaires. Mais celles-ci ne permettront pas de compenser dans le même temps les départs à la retraite annoncés d'assistantes maternelles sur la commune.

Sans oublier que l'accueil en structure collective ne correspond pas toujours aux besoins de la famille. “Nous recevons des parents qui exercent une activité de saisonnier, des personnels de l'hôpital ou encore des commerçants qui terminent après 19h et recherchent une souplesse sur les horaires” constate Christèle Arnaud-Ribes, animatrice du RAM.

Un besoin accentué sur Die

Pour l'instant, l'attention du RAM se porte sur la commune de Die. C'est là que les besoins pourraient être les plus importants en lien avec la vague de départ en retraite. “Ailleurs sur le territoire, les assistantes maternelles sont plus jeunes. Parfois elles ont choisi d'exercer leur activité dans le cadre d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) comme à Marignac ou plus récemment Recoubeau-Jansac” précise l'animatrice. La création d'une MAM à Die est d'ailleurs étudiée par certaines candidates au métier d'assistante maternelle. Cette solution permet d'exercer à deux, trois ou quatre assistantes maternelles maximum dans des locaux partagés. Elle peut permettre de se lancer dans le métier lorsqu'on n'a pas forcément un logement adapté pour obtenir l'agrément. “C'est vrai que pour les jeunes femmes, ce n'est pas toujours évident de disposer d'un habitat répondant aux critères de l'accueil d'enfants” reconnaît Christèle Arnaud-Ribes, “d'autant plus sur la commune de Die, où les prix de l'immobilier se sont envolés ces dernières années”.

Elle rappelle également que la formation initiale d'assistante maternelle est passée de 60 à 80 heures en 2019. Cette formation est indispensable pour pouvoir accueillir un premier enfant, mais des dépenses peuvent être obtenues pour les personnes qui disposent du certificat d'aptitude professionnelle “accompagnement éducatif petite enfance”.

La formation est gratuite puisque financée et organisée par les services du Département. Elle est complétée par un second volet de 40 heures dans les trois ans après le démarrage de l'activité.

Devenir assistante maternelle ne se fait pas du jour au lendemain. C'est pourquoi le RAM est là pour accueillir toute personne qui souhaite se lancer, l'informer sur les besoins du territoire et l'orienter vers les structures compétentes pour obtenir l'agrément. “Le RAM est le point d'entrée sur le territoire si l'on s'interroge sur la possibilité d'exercer ce métier” affirme Valérie Joubert. “C'est aussi un lieu d'accompagnement tout au

long de l'exercice du métier, un lieu ressource pour les assistantes maternelles qui ont aussi la possibilité d'échanger sur leur pratique lors des ateliers organisés par le RAM” poursuit l'élue. Bref, devenir assistante maternelle à Die, ce n'est pas s'isoler chez soi, c'est aussi participer à un réseau qui ne demande qu'à se renouveler.

S. Sabot

“Près de 130 enfants sont accueillis par une assistante maternelle dans le Diois”

Les autres modes de garde

Dans le Diois, les structures collectives, type multi-accueil ou micro-crèche sont au nombre de six et représentent près de 90 places pour les 0-6 ans. Elles sont gérées par des associations locales de parents et d'habitants. La CCD participe financièrement à leur fonctionnement et, pour la plupart, est propriétaire des locaux d'accueil.

LE MÉTIER AU QUOTIDIEN - DELPHINE ET HÉLÈNE, ASSISTANTES MATERNELLES À DIE



Le mardi matin Delphine, 31 ans, et Hélène, 56 ans, se retrouvent dans les locaux de l'espace social et culturel du Diois (ESCDD) pour participer aux ateliers organisés par le relais d'assistantes maternelles (RAM). C'est là que nous les avons rencontrées pour évoquer leur métier et le parcours qui les a menées vers cette activité professionnelle.

Delphine est entrée très récemment dans le métier, en octobre 2019. Pour elle, c'est une reconversion totale. "J'ai commencé ma vie professionnelle comme technicienne de laboratoire. Puis, je me suis orientée vers une formation agricole avec le projet de reprendre une exploitation. Mais, ce projet n'a finalement pas abouti et je me suis retrouvée sans rien. À ce moment-là, j'ai eu mes enfants [ils ont aujourd'hui 3 et 5 ans] et j'ai repris un travail à temps partiel en fromagerie en les faisant garder de temps en temps" raconte Delphine.

"À cette période, deux options s'offraient à moi : soit je trouvais une nounou pour exercer un travail à l'extérieur, soit je devenais moi-même assistante maternelle". Elle prend contact avec le RAM pour trouver une assistante maternelle et étudier la première option. "Mais là, j'ai découvert qu'il n'y avait pas de places disponibles pour garder mes enfants". Au fil des échanges avec l'animatrice du RAM, Delphine comprend que le métier d'assistante maternelle est peut-être fait pour elle. "Je me suis d'abord demandé : à quel moment me suis-je sentie bien dans une activité ? Pour moi la réponse était : quand je m'occupe de mes enfants". Elle participe à une réunion d'information à Crest organisée par le Département et repart avec un dossier de demande d'agrément. Après avoir déposé cette demande, elle est contactée par une infirmière de la protection maternelle et infantile (PMI). "Elle a effectué plusieurs visites à mon domicile, posé de nombreuses questions, c'est une véritable enquête" reconnaît Delphine.

Sa maison répond aux principaux critères : un jardin clôturé, un nombre suffisant de chambres pour organiser la sieste des petits. Mais les services de la PMI sont aussi attentifs à de nombreux autres détails : la pose de rideaux devant les baies vitrées pour éviter qu'un enfant ne traverse la vitre, la mise en sécurité de tout objet dangereux,

etc. Delphine obtiendra dans un premier temps un agrément pour garder deux enfants, dont sa fille. Démarre alors une phase obligatoire de formation qui s'étalera sur trois semaines. En octobre 2019, elle est prête à accueillir un premier enfant. Par le bouche-à-oreille, elle dépanne une famille dont l'assistante maternelle est en arrêt de travail. En janvier 2020, elle attaque un nouveau contrat, mais le confinement survient dès le mois de mars et la famille s'organise pour garder son enfant à domicile. Viendra ensuite l'été et Delphine offrira ses services pour des remplacements durant les congés de ses collègues ou encore pour dépanner une famille d'intermittents du spectacle.

Depuis septembre 2020, elle accueille deux enfants de deux ans les lundi, mardi, jeudi et vendredi et deux autres enfants le mercredi. Fraîchement arrivée dans le métier, elle dévoile ses premiers ressentis : "La première réalité dont il faut avoir conscience, c'est que ce n'est pas facile avec tous les enfants. Certains pleurent beaucoup. Parfois, il faut au moins deux semaines avant que les choses se passent bien. Un des éléments clés, c'est de beaucoup discuter avec les parents et aussi de bien préparer avec eux le temps d'adaptation".

Un an après le démarrage de son activité,

Delphine ne regrette pas son choix : "Je m'éclate, je ne vois pas les journées passer. Je suis plutôt solitaire, donc ça ne me dérange pas de passer mes journées sans croiser beaucoup d'adultes. Je peux aussi profiter des temps d'accueil proposés par le RAM. Ils permettent de sortir du cadre de la maison. Pour moi, c'est aussi un lieu d'observation, je m'intéresse à la façon dont les autres assistantes maternelles fonctionnent avec les enfants". Dans les deux années à venir, Delphine devra poursuivre sa formation pour valider l'ensemble de son parcours d'agrément. Mais déjà, elle savoure au quotidien sa reconversion professionnelle.

"Je m'éclate, je ne vois pas les journées passer"

"Un métier passionnant, mais physique"

Hélène arrêtera son activité d'assistante maternelle en août 2021 après huit années d'exercice. Comme pour Delphine, l'entrée dans ce métier s'est présentée comme une reconversion professionnelle, après un parcours dans la restauration, l'hôtellerie, la banque, quatre enfants à élever, une formation agricole, puis un poste de secrétaire commerciale. "À la naissance annoncée de ma première petite-fille, j'ai voulu me rendre davantage disponible. C'était une évidence pour moi de revenir à la maison" explique Hélène. "Je disposais d'un bel espace de vie, avec un grand extérieur, je trouvais dommage une fois mes enfants partis que d'autres n'en profitent pas". Hélène obtient à l'époque un agrément pour quatre enfants. Aujourd'hui elle a fait le choix de n'en garder que trois. "Je ne travaille plus que quatre jours par semaine, jamais le lundi" explique-t-elle. Elle estime que ce n'est pas un frein pour trouver des contrats dans le Diois. "En huit ans d'activité, j'ai eu très peu de contrats sur cinq jours. De nombreuses familles choisissent un autre mode de vie ici et s'accordent une journée dans la semaine pour leurs enfants" constate Hélène.

Elle estime que les nombreux petits contrats qu'elle accepte les mercredis ou durant les vacances scolaires compensent les lundis

non travaillés. "Mon salaire est correct tout en m'accordant huit semaines de vacances par an. Il est variable selon les mois, mais ma rémunération se situe au-dessus du SMIC, indemnité d'entretien comprise [celle-ci est due à l'assistante maternelle en plus de la rémunération de base. Elle est en moyenne de trois euros par jour et par enfant accueilli NDLR]. Si la rémunération qu'elle tire de son activité la satisfait, elle reconnaît tout de même que "le métier d'assistante maternelle a besoin d'être revalorisé, notamment par une meilleure prise en charge du salaire de l'assistante maternelle quand l'enfant est malade" [l'assistante maternelle n'est pas rémunérée pour les absences pour maladie de l'enfant qui ne dépassent pas 10 jours d'accueil dans l'année ou 14 jours consécutifs].

Hélène livre un bilan avisé de son expérience. "C'est un métier passionnant mais physique. Il faut être en forme !" avoue-t-elle. "On travaille chez soi, mais les journées sont longues. Il y a le travail aussi avant et après les enfants : le ménage, le linge, la préparation des repas". Il faut aussi accepter que le domicile familial soit consacré au moins en partie à cette activité.

Elle rappelle aussi qu'il ne s'agit pas d'une activité indépendante. L'assistante maternelle est salariée des parents. "Ce ne sont pas des employeurs comme les autres. Il faut toujours garder la bonne distance" avertit Hélène.

Une page se tourne aujourd'hui pour elle : "j'arrive à un âge où je ne pourrai plus faire évoluer mon métier dans le sens qui me convient. Je préfère me consacrer à une autre de mes passions : la restauration de meubles".

Mais elle reconnaît avec beaucoup d'enthousiasme : "C'est un très beau métier quand on aime les enfants. C'est gratifiant de faire partie de leur vie pour un petit bout de chemin". C'est certain, l'assistante maternelle occupe une place à part dans la vie des tout-petits.

S. Sabot



Dans l'œil du Diois Reportage

« CURIEUX DE NATURE » - LA PREMIÈRE MAM DU DIOIS



L'Équipe : de gauche à droite Tiphaine Saintrain, Olivia Robinson, Aude Chopart, Charlotte Metral et Aline Dettring

À Marignac-en-Diois, quatre assistantes maternelles ont choisi d'exercer en collectif. À la MAM (maison d'assistantes maternelles) "Curieux de nature" douze enfants par jour sont accueillis. Une autre façon d'appréhender le métier, en se partageant les tâches.

Située au Col de Marignac, dans d'anciens locaux de vacances du comité d'entreprise de la RATP, la MAM "Curieux de nature" ne désemplit pas d'années en années. Ouverte en septembre 2018, la structure compte aujourd'hui quatre assistantes maternelles pour 12 enfants accueillis par jour. Ce sont environ 18 familles du territoire qui bénéficient du système de garde proposé par les quatre professionnelles. Une aubaine pour des parents venant de la vallée de Quint et parfois de Die.

Tiphaine Saintrain fait partie du projet depuis le début. L'ancienne danseuse a choisi de devenir assistante maternelle quelques années après avoir posé ses valises à Marignac-en-Diois. Un métier qui la passionne mais qu'elle n'envisageait pas "d'exercer seule chez elle". Avec des amies, Olivia Robinson et Aude Chopart, elles démarrent leur projet de

MAM en janvier 2017. Lors de la première année, Charlotte Metral et Aline Dettring rejoignent l'équipe pour remplacer Olivia durant son congé maternité.

Il aura fallu plus d'un an et demi aux trois porteuses du projet pour pouvoir accueillir les premiers enfants. Un temps nécessaire selon Christèle Arnaud-Ribes, animatrice du RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) qui a l'habitude d'accompagner les professionnelles de la petite-enfance : "Je trouve que les MAM sont une super opportunité pour les personnes qui veulent devenir assistantes maternelles mais qui n'ont pas le lieu pour. C'est vrai que travailler en collectif permet de rompre l'isolement. Mais d'un autre côté c'est un projet d'une grande complexité à mettre en place".

Une structure en cohérence avec le territoire

Avant d'ouvrir les portes de leur MAM, les trois assistantes maternelles ont fait un sondage auprès des parents, pour évaluer les besoins sur le terrain. L'ouverture a fait l'unanimité auprès des élus et des familles, mais ce n'est pas toujours le cas : "Il ne faut pas que ça mette en concurrence d'autres assistantes maternelles du territoire", indique

Christèle Arnaud Ribes. Vérifier qu'il y a bien une demande auparavant est donc primordial. Ensuite, il faut chercher un lieu, souvent privé pour pouvoir exercer son activité : "Les locaux peuvent également être un énorme frein au projet".

La MAM "Curieux de nature" est rattachée à l'association Valdequint⁽¹⁾ : "Les parents des enfants que nous accueillons sont tous adhérents à l'association", indique Tiphaine Saintrain. "C'est bien parce que cela met le Diois et la Vallée de Quint en lien". L'association a d'ailleurs été d'une aide précieuse lorsque les locaux de la MAM ont été mis en vente, mettant en danger leur activité : "Aujourd'hui la MAM est sécurisée, mais il faut faire vivre le lieu". Les bâtiments, auparavant lieu de colonies de vacances du comité d'entreprise de la RATP sont grands et la Maison d'assistantes maternelles n'en occupe qu'une partie.

"Il faut une vraie niaque et beaucoup d'énergie pour ouvrir une MAM"

Un projet pédagogique original

"Il faut une vraie niaque et beaucoup d'énergie pour ouvrir une MAM", observe Christèle Arnaud-Ribes. Il faut également un projet pédagogique qui tient la route. Aux "Curieux de nature" c'est aussi le lieu qui a permis de développer le point clé du projet pédagogique : la découverte de la nature. Les enfants font "au moins une balade par jour", raconte Tiphaine Saintrain. "On a de la chance, on a accès à un milieu forestier, à des prairies, des ruisseaux, etc." L'équipe s'est également inspirée de la méthode Montessori. L'association Graine de savoir, basée à Saint-Julien-en-Quint, leur prête du matériel pédagogique. "Dans la MAM il y a plusieurs pièces avec du matériel qui correspond aux âges des enfants", explique l'assistante maternelle. "Une grande salle avec du matériel adapté où il y a un espace dédié aux plus grands et une pièce dédiée aux enfants à partir de deux ans et demi, pour expérimenter du matériel accompagné d'une adulte". Le rapport au corps est également un axe fondamental du projet pédagogique de la structure.

Les professionnelles proposent un accueil dans des horaires dits "classiques" de 8h30

à 17h30. Mais il y a aussi un temps incompressible dans la vie d'une Maison d'assistantes maternelles : l'administratif. "Notre temps de travail rémunéré ne concerne que l'accueil des enfants. Mais avec le côté collectif il y a de la gestion en plus", témoigne Tiphaine Saintrain. Une charge que souligne également Christèle Arnaud-Ribes, toujours présente pour accompagner les assistantes maternelles en individuel ou en collectif : "Il faut trouver la bonne façon de fonctionner sans hiérarchie".

La Communauté des Communes du Diois contribue au loyer de ces collectifs d'assistantes maternelles. Depuis la création de la MAM de Marignac-en-Diois, la première du territoire (suivie par celle de Recoubeau-Jansac ouverte en 2020), la CCD a mis en place une charte "pour aider au fonctionnement des MAMs sur le territoire".

Élodie Potente

⁽¹⁾ Lorsqu'elles lancent un projet de MAM les assistantes maternelles doivent se constituer en association.



Salle des grands : les assistantes maternelles s'inspirent de la pédagogie Montessori.

Questions - Réponses



Trois questions à Christèle Arnaud-Ribes, en charge de l'observatoire des conditions d'accueil du jeune enfant à la CCD :

- Combien de familles sont concernées par la garde à domicile dans le Diois ?

Une dizaine de familles environ, c'est un mode d'accueil qui s'est développé ces dernières années (depuis 2017) et qui vient compléter l'offre d'accueil des jeunes enfants dans le Diois.

- Pourquoi choisissent-elles ce mode de garde ?

Car elles n'ont pas trouvé d'autre mode d'accueil pour leurs enfants, en raison de leur emploi du temps, par exemple un travail en horaires atypiques ou avec beaucoup d'irrégularités (infirmière, aide-soignante, etc.) ou de leur résidence loin de tout mode d'accueil.

Ou car elles ont plusieurs enfants et un travail contraignant, je prends l'exemple d'une famille avec 2 enfants dont les parents terminent le travail à 19h, la garde d'enfants à domicile aura pu donner le bain aux enfants, les faire manger avant le retour du ou des parents qui auront un temps plus serein avec leurs enfants avant le moment du coucher.

Aussi pour répondre à des besoins ponctuels, en attendant une place chez une assistante maternelle ou à la crèche ou pour remplacer une professionnelle malade par exemple.

- Qui peut exercer le métier de garde d'enfants à domicile et sous quel statut ?

Pour l'emploi direct par la famille aucun diplôme ni qualification ne sont requis. Le Relais assistants maternels met à disposition une liste de personnes qui se proposent pour effectuer des gardes d'enfants à

domicile mais les parents peuvent embaucher une personne qu'ils connaissent dans leur entourage. Un contrat de travail écrit et la déclaration des heures effectuées sont obligatoires. La convention collective applicable est celle des salariés du particulier-employeur. Il y a aussi un salaire horaire minimum à respecter.

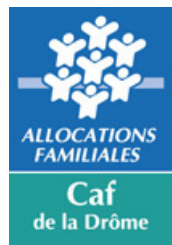
Deux familles peuvent également embaucher une même personne pour la garde de leurs enfants à des horaires communs, cela réduit les coûts pour les familles et les enfants sont ravis d'avoir un partenaire de jeux.

L'Association Vivre A domicile (AVAD) propose également des gardes d'enfants à domicile, ce sont là des personnes qualifiées, car c'est incontournable quand c'est une association qui embauche. La Communauté des Communes du Diois apporte une aide à l'AVAD pour que les familles aient accès plus facilement à ce mode d'accueil.

La Caf accompagne les assistants maternels et les parents qui les emploient de plusieurs manières :

◆ Par des aides financières à l'investissement : les nouveaux assistants maternels peuvent bénéficier d'une prime à l'installation de 300 euros et tous les assistants maternels peuvent demander un prêt à taux zéro, dans la limite de 10 000 euros, pour l'amélioration de l'habitat, afin de réaliser des travaux pour améliorer le lieu d'accueil des enfants (santé, sécurité des enfants)

◆ Par le financement d'une partie du salaire de l'assistant maternel via le versement aux parents du Complément du libre choix de Mode de Garde (CMG) et la prise en charge des cotisations patronales



◆ Par le développement du site monenfant.fr, qui donne des informations claires aux parents sur les modes d'accueil et de la visibilité aux assistants maternels

◆ Par le financement et le soutien aux Relais Assistants Maternels (RAM), qui sont des lieux ressources pour les parents et les assistants maternels sur le territoire.

◆ Par la mise en place et le financement d'actions visant à favoriser l'accueil individuel : formations, promotion du métier, suivi des zones sous tension... La Caf attache une grande importance aux conditions et à la qualité d'accueil des jeunes enfants.

Site : monenfant.fr

Caroline BONNOT

*Coordinatrice du Schéma départemental des services aux familles
Conseillère technique petite enfance*

Devenir assistant maternel

Sécurité, confiance, bien-être, éveil... Au moment de choisir un mode de garde de leur enfant, les parents s'interrogent souvent avec un peu d'anxiété. En se tournant vers un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) c'est faire le choix d'une personne approuvée, formée et suivie par les services de la Protection maternelle infantile du Département de la Drôme.

Devenir assistant(e) maternel(le) à domicile c'est s'engager dans une profession riche en contacts et émotions. C'est aussi obtenir une qualification professionnelle certifiée par le Département qui délivre l'agrément des assistants maternels, assure la formation et le suivi.

Procédure de demande d'agrément assistant maternel

◆ Dans un premier temps, prendre contact avec le secrétariat assistant maternel du secteur ou faire une demande écrite par courrier au

Service des assistants maternels et familiaux, 12 quai Bérangier de la Blâche, 26400 Crest - 04 75 76 81 25.

◆ En retour, vous serez convié à une réunion d'information, qui permettra de répondre à vos questions et de vérifier si ce métier vous correspond bien. À l'issue de cette rencontre, un dossier avec l'ensemble des pièces à remplir et à retourner vous sera remis.

◆ À compter de la date de l'accusé réception de votre dossier complet, et dans un délai de trois mois, plusieurs entretiens d'évaluations seront réalisés par des infirmières puéricultrices de la Protection maternelle et infantile (PMI).

◆ Une commission étudie les rapports d'évaluation et se prononce pour un avis favorable ou défavorable à l'agrément.

◆ En cas de refus, des recours sont possibles.

◆ En cas d'accord, vous recevez une attestation qui précise le nombre, l'âge des enfants pouvant être accueillis et les périodes d'accueil.

◆ Vous êtes alors inscrit sur la liste des personnes à former par le Département. Cette formation est obligatoire et se compose de 80 heures avant le premier accueil d'enfant et de 40 heures dans les deux ans suivant le premier accueil. Vous pouvez être dispensé de certaines parties en fonction du ou des diplômes déjà acquis. D'autres sont obligatoires quelle que soit votre formation de base.

◆ Une fois la première partie de la formation validée, vous pouvez accueillir des enfants.

Le service départemental de la PMI est chargé du suivi et du contrôle de l'agrément.

Les infirmières puéricultrices peuvent se présenter au domicile de l'assistant maternel de façon inopinée ou prévue (prise de rendez-vous).

En collaboration avec les Relais assistants maternels (RAM), les infirmières sont également chargées de l'accompagnement des assistants maternels, à leur demande ou dans le cadre de montées en compétences : réunions à thème, accompagnement lors d'une première demande sans expérience, lors de difficultés ponctuelles, actualisation des connaissances, etc.



LE DÉPARTEMENT

Centre Médico Social de Die 04 75 22 03 02

Marie-France REDON

Présidente Commission Agrément

Direction des Solidarités

Service Assistants Maternels et Familiaux

La Communauté des Communes du Diois, grâce au Relais Assistants Maternels (Ram) propose un service de proximité aux familles et professionnels du Diois

Une animatrice reçoit toute famille en recherche d'un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s). Du côté des professionnels, elle accompagne les assistantes maternelles agréées, les gardes d'enfants à domicile et les personnes souhaitant avoir des renseignements sur ces métiers.

Les missions du Ram :

En premier lieu une mission d'information tant en direction des familles que des professionnels. Information sur les diverses solutions d'accueil des enfants, sur les démarches administratives en lien avec la relation employeur-salarié et sur les spécificités des métiers. Les familles et les professionnels peuvent s'adresser au Ram tout au long de leurs relations et/ou carrières. L'animatrice respecte la confidentialité des échanges.

La deuxième mission concerne l'animation du cadre de rencontres et d'échanges autour des pratiques professionnelles. Avec la mise en place d'ateliers, temps de jeux et spectacles à destination des enfants ou de rencontres à thèmes pour les adultes. Des projets voient le jour régulièrement tel que le projet de film qui est en cours, il a pour thèmes le métier d'assistante maternelle et le développement moteur du nourrisson.

D'autre part le Ram est en lien avec les structures d'accueil du jeune enfant (crèches) et les partenaires de proximité tel que la PMI et, de façon plus large, avec les partenaires qui interviennent auprès des familles et des professionnels.



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Il est aussi chargé de l'accompagnement des Maisons d'Assistants Maternelles et de l'action «garde à domicile» portée par l'AVAD (Association Vivre à Domicile).

C'est finalement un espace de ressources et d'informations ouvert aux familles, assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile.

N'hésitez pas à contacter l'animatrice :

Christèle Arnaud Ribes

RAM Pays Diois, Communauté des Communes du Diois

Permanences sans rendez-vous : lundi de 14 à 17h et mercredi de 10 à 12h.

Tél. : 04 75 22 15 23

ram@paysdiois.fr